



# 12h chrono ou la folle journée de Me Lothaire Larose

EPISODE 2/12

Père, la vie de notaire ? Tout le contraire ! Dans une série de douze épisodes, suivez heure par heure une journée de la vie de M<sup>e</sup> Lothaire Larose, notaire dans le beau pays genevois.

## 9h : la promenade de Félicie

A neuf heures précises se présente chez M<sup>e</sup> Larose une charmante sexagénaire. Le notaire reconnaît aussitôt M<sup>me</sup> Lechêne, pour laquelle il avait réglé, quelques années auparavant, la succession compliquée d'une villa au bord de l'Arve.

«Alors, toujours heureuse au bord de votre rivière ?» demande M<sup>e</sup> Larose à M<sup>me</sup> Lechêne en lui tendant la main.

«Imaginez-vous que c'est pour cela que je viens vous voir», répond M<sup>me</sup> Lechêne en se laissant tomber dans le premier fauteuil qui lui tend les bras.

Pour promener sa chienne Félicie, prune de ses yeux, M<sup>me</sup> Lechêne emprunte toujours le petit chemin qui passe au fond du jardin de son charmant voisin M. Lafutaie. Ça lui évite un long détour par la grande route pour gagner la promenade publique qui longe la rivière. «Mais ce pauvre M. Lafutaie est à l'hôpital, avec une pneumonie atypique !», poursuit M<sup>me</sup> Lechêne. «Or ses enfants détestent la villa, détestent l'humidité et, pour couronner le tout, détestent les chiens ! S'il arrivait malheur à ce bon M. Lafutaie, ils vendront la villa rien que pour m'embêter !»

M<sup>e</sup> Larose lui fait remarquer que, de nos jours, les pneumonies ne sont pas mortelles, et que c'est donc toujours M. Lafutaie qui est propriétaire de la villa. «Vous avez parlé de M. Lafutaie comme d'un ami. Avez-vous été le voir à l'hôpital, par exemple ?» demande-t-il à M<sup>me</sup> Lechêne. «Mais évidemment ! s'exclame M<sup>me</sup> Lechêne, presque choquée de la question. J'y retourne cette après-midi pour lui amener une moitié de ma tarte aux prunes, c'est son péché mignon !» «Alors cela simplifie les choses, dit M<sup>e</sup> Larose. Savez-vous ce qu'est une servitude ?»



M<sup>me</sup> Lechêne apprit avec stupeur qu'il était possible d'officialiser cette «faveur» que lui faisait M. Lafutaie de la laisser passer par sa propriété. «Vous lui en parlez cet après-midi et, s'il le souhaite, je peux venir à son chevet pour lui expliquer le principe en détail. Qu'en pensez-vous ?» M<sup>me</sup> Lechêne sortit si contente de chez M<sup>e</sup> Larose qu'elle lui promit un chiot de la prochaine portée de Félicie. Se rappelant parfaitement cet animal comme un des chiens les plus disgracieux du canton, M<sup>e</sup> Larose refusa poliment

l'offre de la délicieuse M<sup>me</sup> Lechêne. Il lui recommanda néanmoins de l'appeler sans faute pour lui raconter sa visite au chevet de M. Lafutaie. (cch)

### Chambre des Notaires de Genève Consultez un notaire, c'est plus sûr

Permanence tous les jeudis de 10h à 18h30 -  
13, rue Verdaine - [www.notaires-geneve.ch](http://www.notaires-geneve.ch)

### SERVITUDE DE PASSAGE

*Dans notre histoire, M. Lafutaie peut constituer une servitude au profit de la villa voisine (ce qui suppose un acte et une inscription au Registre foncier). La servitude sera **attachée au terrain concerné, et non aux personnes, de sorte que les futurs propriétaires du terrain de M. Lafutaie devront accepter le passage dans leur jardin de M<sup>me</sup> Lechêne (ou des futurs propriétaires de sa villa).***

*M. Lafutaie peut ou non monnayer l'octroi de cette servitude. Comme c'est M<sup>me</sup> Lechêne qui réclame cette servitude, elle devra vraisemblablement supporter les frais de l'acte; il serait par ailleurs prudent de fixer dans l'acte le mode de répartition des frais d'entretien du chemin.*